

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04/04/2023

Journée nationale sans internes

**Face au mépris répété, les internes contraints de reprendre la grève
le 28 Avril 2023**

L'intersyndicale nationale des internes (ISNI), organisation représentative des internes de toutes les spécialités, **appelle l'ensemble de ces derniers à cesser leurs fonctions le vendredi 28 avril**. Il est temps que les médecins de demain soient reconnus à leur juste valeur : des acteurs incontournables du système de soins.

Depuis plusieurs années, les conditions de travail des jeunes médecins s'aggravent. **Leur rémunération horaire est inférieure au SMIC, leurs lieux de vie sont vétustes, leur temps de travail dépasse allègrement le maximum légal autorisé**. L'accumulation de ces facteurs conduit à un stress et une fatigue importants : **2 internes sur 3 souffrent d'anxiété**.

Ce temps de travail prolongé - jusqu'à plus de 100 heures par semaine - et ce stress sont associés à une détérioration de la sécurité des patients : des articles ont prouvé que **la performance des médecins dans ces conditions de travail est la même que s'ils avaient une alcoolémie à 0,05 mmol/L**, soit une valeur supérieure au taux légal pour conduire dans de nombreux pays !

C'est pourquoi l'ISNI et l'ensemble de ses membres demandent : le décompte horaire du temps de travail des internes, une revalorisation des salaires d'au moins 300 euros brut par mois et une indemnité logement indexée sur le prix des loyers.

L'ISNI, par la voix de sa présidente, tire la sonnette d'alarme : *"la vocation à n'importe quel prix n'existe pas. Sans conditions de travail dignes, nous ne pouvons pas soigner correctement les gens, nous ne pouvons pas continuer d'exercer notre métier. **L'attractivité de la profession est un enjeu majeur aujourd'hui pour garantir la continuité des soins pour les patients.**"*

**Rappelons l'importance de notre travail de soignants
Mobilisation massive le vendredi 28 avril 2023**

Olivia FRAIGNEAU – Présidente
presidence@isni.fr | 06.50.67.39.32